

**-REUNION du Bureau du 27 mai 2024
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le lundi 27 mai 2024 à 18h30 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3ème Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
M. PELLETIER	4ème Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	6ème Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du Syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante
Mme AJENGUI	Stagiaire

Etaient excusés

Mme BOLLACHE	1ère Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
M. GINET	5ème Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. GUYADER	Membre du Syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le Président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET SCCV CORNER SEMARD

Le Président présente le projet immobilier qui est proche de la gare d'Ambérieu-en-Bugey.

Il s'agit d'un immeuble de 106 logements contenant en rez-de-chaussée trois cellules commerciales. Cette opération s'inscrit dans le réaménagement de la place Sémard qui est intégré dans l'opération plus générale de requalification du quartier gare d'Ambérieu.

Le Président précise qu'un précédent permis de construire n'avait pas pu aboutir et que celui-ci a été repris par un autre promoteur immobilier. Ce projet prévoit désormais par ailleurs un parking souterrain.

Jean-Alex PELLETIER demande ce qu'il est prévu au niveau de l'assainissement, et de la capacité de la station d'épuration. Le Président précise que cette question sera posée aux services concernés et qu'en effet ce projet doit être compatible avec les capacités résiduelles de la station d'épuration intercommunale gérée par le STEASA.

A l'unanimité, les membres présents rendent un avis favorable sous réserve de prendre en compte la remarque formulée dans le présent avis.

► POINT INFORMATION

• **Présentation des travaux d'Inès AJENGUI, stagiaire**

Inès AJENGUI présente l'objet de son stage, portant sur la mise à jour des indicateurs de suivi du SCoT et décrit ses différentes missions, telles que le traitement de données, la réalisation de fiches de données par commune et par communauté de communes et la mise à jour de l'atlas des Zones d'Activité Economique, réalisé en 2018 par une autre stagiaire.

Elle poursuit en présentant l'outil « matrice », un fichier dans lequel toutes les données concernant les indicateurs de suivi du SCoT sont répertoriées. Elle explique également que c'est à partir de cette matrice que le tableau compilant toutes les données apparaissant dans les fiches communes a été réalisé. Inès AJENGUI présente ensuite un exemple de la version technique des fiches communes et explique son intérêt. Puis, elle fait référence à un exemple de la version communicante des fiches communes. Un membre du Bureau demande d'où proviennent les données sur l'énergie. Inès AJENGUI répond que les données sur l'énergie proviennent d'ORCAE, un organisme de la région Auvergne Rhône Alpes chargé de produire de la donnée. Jean-Alex PELLETIER demande si la production totale d'énergie renouvelable de l'Abergement-de-Varey, une donnée présente sur l'exemple de fiche présenté, est liée à la production d'électricité par biomasse de la commune. Inès AJENGUI répond que cela est possible mais qu'elle n'a pas le détail et que la donnée présentée correspond à la quantité totale d'énergie renouvelable produite entre 2011 et 2021. Françoise VEYSSET-RABILLOUD demande s'il sera possible d'obtenir les fiches rapidement. Olivier PREMILLIEU répond qu'elles seront terminées à la fin du stage d'Inès AJENGUI, c'est-à-dire fin juin, mais que pour une dizaine de communes, certaines données de consommation d'espace semblent être erronées et doivent encore être vérifiées. Une prise de contact a été enclenchée avec le CEREMA pour comprendre d'où proviendraient ces erreurs.

Inès AJENGUI poursuit avec la présentation de ses travaux concernant la mise à jour de l'atlas des Zones d'Activité Economique. Elle explique qu'elle collecte les données des inventaires des Zones d'Activité Economique produits par les communautés de communes pour les insérer dans un tableur Excel. Olivier PREMILLIEU ajoute que les données renseignées sont, par exemple, le nombre d'entreprises par zone, le taux de vacance et le nombre de salariés par zone. Elle présente ensuite un extrait du fichier QGIS, un logiciel de Système d'Information Géographique dans lequel elle trace les périmètres des Zones d'Activité Economique à partir des périmètres issus de l'inventaire des Zones d'Activité Economique, fourni par les communautés de communes. Elle finit par présenter un exemple de la compilation des données mises à jour pour une Zone d'Activité Economique (son périmètre, ses données chiffrées et sa localisation dans la communauté de commune) de la 3CM. Olivier PREMILLIEU ajoute qu'il est très satisfait des travaux réalisés par Inès AJENGUI. Le Président remercie Inès AJENGUI pour la présentation et la réalisation de ses travaux et demande que le travail finalisé soit présenté en Conseil syndical, en présence d'Inès AJENGUI, si elle peut être présente.

- **Point sur le recours juridique lié à la modification n°1 du SCoT**

Le Président rappelle aux membres du Bureau que 3 échanges de mémoires ont été déposés suite au recours par l'Association « Sortir du nucléaire », et que la date d'audience est maintenant attendue.

- **Point sur le lancement de la procédure de révision du SCoT**

Alexandre NANCHI rappelle que deux marchés ont été lancés parallèlement, l'un pour accompagner le Syndicat mixte sur l'ensemble de la procédure de révision, et l'autre pour recruter un cabinet d'avocats spécialisés qui sera chargé de s'assurer de la sécurité juridique de l'ensemble de la procédure de révision.

Concernant le premier marché public lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, la date limite de dépôt des candidatures est fixée le 27 juin 2024 et l'audition des cabinets ayant répondu au marché est prévue au 11 juillet prochain. A ce titre, le Président propose qu'à cette audition puissent participer des membres du Bureau volontaires.

Concernant le deuxième marché une procédure d'appel d'offre restreint a été organisée et seul, le cabinet Hélios avocats a répondu à notre offre pour un montant global de marché à bon de commande de 10 000 euros.

Un rendu sur le lancement de la procédure de révision du SCoT est prévu lors du Conseil syndical du 1^{er} octobre prochain.

- **Retour sur les réunions des comités régional et départemental stratégiques du projet EPR2**

Alexandre NANCHI indique aux membres du Bureau qu'une première réunion a été organisée en Préfecture de région, ainsi que par les Préfets des départements de l'Ain et de l'Isère.

Il précise également l'organisation de réunions semestrielles de COPIL au niveau régional au cours desquelles seront présentées les avancées d'EDF aux élus locaux.

Il informe également les membres du Bureau de la désignation par madame la préfète de région du coordonnateur EPR2 du Bugey, Monsieur Fabrice GRAVIER qu'il rencontrera prochainement.

Lors des réunions passées, il a été question notamment de réadapter le projet de la centrale qui se trouve, non pas à côté d'une mer comme les autres projets en France, mais d'un fleuve.

Il informe les membres que les projets de barrage de Rhonergia et de la digue ont été abandonnés.

Le projet des EPR 2 est planifié pour se terminer en 2042, les travaux préparatoires auront lieu en 2028-2029, le pic d'accueil des travailleurs aura lieu en 2033-2035 avec 9 500 personnes sur site, auquel il faudra rajouter 1 000 personnes pour le grand carénage.

Le Président rappelle que le SCoT intervient sur le logement et sur les équipements publics. Il s'agit de faire le point sur le logement existant sur le territoire de la CCPA, et rappelle la difficulté à recenser les meublés. Jean-Pierre GAITET propose à la CCPA d'effectuer un travail de recensement des terrains à aménager avec la pose de mobil home par exemple.

Concernant la thématique du transport, le Président indique qu'il faudra augmenter le transport collectif, et que ce travail se fera en collaboration avec la région.

Ces deux éléments seront débattus lors de séances publiques mi-2024, les dates seront transmises à chacun pour pouvoir y participer. De plus, EDF met en discussion dans le débat public 2 tours réfrigérantes de 160 m ou une seule tour de 200 m de hauteur.

Valérie POMMAZ demande si EDF se projette sur le trafic routier dense occasionné par la construction des EPR2. Alexandre NANCHI répond que non, mais qu'en revanche, EDF prévoit de construire 3 300 places de parking sur le site.

Enfin, le Président indique qu'au cours de la réunion en préfecture de département, ils ont été informés de la création d'un groupe de travail interministériel sur l'impact fiscal des EPR, sur les territoires de l'Isère, du BUCOPA, mais aussi de la Métropole de Lyon, de Bourg, de la Dombes et de Bugey Sud.

- **Retour sur la réunion d'échange avec le SCoT des Boucles du Rhône en Dauphiné du 15 mai 2024**

Le Président explique l'objet de cette rencontre avec les élus du SCoT voisin de l'Isère qui était d'échanger ensemble sur les différents sujets qui nous concernent collectivement afin de connaître les points de vue de chacun, d'identifier les points d'accords et de désaccords entre les deux territoires.

En effet, de nombreux projets d'infrastructures au premier rang desquels figurent les EPR sur le site du CNPE du Bugey, vont, dans un futur relativement proche, avoir des répercussions sur nos territoires qu'il s'agit d'anticiper.

Il leur a été rappelé l'objet de la modification du SCoT intervenue le 6 février 2023, et présenté le lancement de la révision générale du SCoT à venir. Il est apparu au fil des discussions que les deux SCoT ont une vision différente concernant le développement de leur territoire respectif. En effet, les Boucles du Rhône en Dauphiné veulent limiter l'attractivité économique et résidentiel de son territoire et privilégier le développement touristique, tandis que le SCoT BUCOPA sans négliger pour autant l'attractivité touristique et qualitatif du territoire souhaite poursuivre sa trajectoire dynamique en matière de développement économique et résidentiel.

Les élus du SCoT BRD souhaiteraient par ailleurs pouvoir travailler conjointement avec le BUCOPA à l'élaboration d'un schéma de secteur traitant de manière globale et transversale de l'ensemble des problématiques d'aménagement et d'urbanisme générées par ces projets d'infrastructures.

Le Président préférerait pour sa part que l'on discute collectivement de chacun des projets et de manière thématique afin d'identifier les accords ou désaccords et les points de convergence envisageables ; mais il explique s'être engagé à soumettre lors de la prochaine réunion cette proposition. C'est pourquoi il demande que chaque membre du Bureau puisse s'exprimer sur cette proposition. A l'unanimité des membres du Bureau présents, la proposition des élus du SYMBORD n'est pas retenue. Le Bureau se prononce ainsi pour développer des échanges réguliers et la coopération avec le territoire voisin tout en gardant leur indépendance en matière de planification stratégique.

Alexandre NANCHI précise que le SCoT du SYMBORD n'a pas prévu de lancer une révision de SCoT prochainement. Il précise enfin qu'Aurélien BLANC, le Président du SYMBORD voudrait trouver une localisation commune pour le projet du nouveau franchissement du Rhône de manière à peser dans la décision qu'auront à prendre les deux Conseils départementaux.

A ce sujet, le Président précise qu'ils se sont mis d'accord pour rédiger un courrier commun envoyé aux deux départements afin d'être intégrés aux études réalisées et tenus informés de l'avancée des discussions.

Une prochaine réunion sera organisée avec les élus de l'Isère, en septembre.

Le Président rappelle la tenue du prochain Conseil syndical, le **mardi 1er octobre 2024 à 18h00**.

La séance est levée à 20h15.